



VILLE DE
**Sainte-Marie
aux-Mines**

BUDGET PRIMITIF 2025
BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »
NOTE DE SYNTHESE

Le budget primitif 2025 est voté avec reprise anticipée des résultats. L'affectation anticipée des résultats est justifiée par une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le trésorier. Lors du vote du compte financier unique, les résultats seront définitivement arrêtés.

Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, les recettes de fonctionnement sont prévues à 151 957,99 €, elles étaient réalisées à hauteur de 175 283,08 € en 2024. Elles sont constituées de la vente d'électricité générée par les panneaux photovoltaïques (115 000 €), du report du résultat de fonctionnement de 2024 (32 457,99 €) et des écritures d'ordre (4 500 €).

Elles se décomposent de la façon suivante :

	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
R	192 022 €	175 629 €	175 283 €	151 958 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	61 984 €	56 143 €	56 143 €	32 458 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 677 €	4 486 €	4 486 €	4 500 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	126 360 €	115 000 €	114 654 €	115 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 €	0 €	0 €	0 €

Pour 2025, comme pour les années précédentes, il est prévu d'estimer les ventes d'électricité avec prudence.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 151 957,99 €, elles étaient réalisées à 142 825,46 € en 2024. On y retrouve principalement les opérations d'ordre (amortissements), les charges à caractère général, les charges exceptionnelles et le virement à la section d'investissement.

Elles se décomposent de la façon suivante :

	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
D	135 880 €	175 629 €	142 825 €	151 958 €
011 - Charges à caractère général	3 509 €	22 909 €	16 661 €	20 627 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 637 €	5 000 €	4 530 €	5 200 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0 €	5 000 €	0 €	3 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	19 908 €	0 €	27 460 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	58 606 €	58 088 €	58 059 €	58 071 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	1 000 €	0 €	500 €
66 - Charges financières	8 128 €	7 724 €	7 575 €	7 100 €
67 - Charges exceptionnelles	61 000 €	56 000 €	56 000 €	30 000 €

L'augmentation des charges à caractère général par rapport au réalisé 2024 permet de pallier d'éventuelles pannes qui pourraient intervenir en cours d'année.

Le budget énergies renouvelables propose de verser 30 000 € au budget principal de la ville en 2025.

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Pour l'exercice 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 143 071,03 € (elles ont été réalisées à 112 750,14 € en 2024). On y retrouve les opérations d'ordre – amortissements (58 071,03 €), le report du résultat d'investissement de 2024 (57 540,38 €) et le virement de la section de fonctionnement (27 459,62 €).

	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
R	95 038 €	132 687 €	112 750 €	143 071 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	36 432 €	54 691 €	54 691 €	57 540 €
021 - Virement de la section d'exploitation	0 €	19 908 €	0 €	27 460 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	58 606 €	58 088 €	58 059 €	58 071 €

2.2 Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement les immobilisations (97 500 €) et le remboursement du capital de la dette (37 900 €).

Pour l'exercice 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant total de 143 071,03 € (elles ont été réalisées à hauteur de 55 209,76 € en 2024).

Les dépenses d'investissement se décomposent ainsi :

	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
D	40 347 €	132 687 €	55 210 €	143 071 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0 €	3 000 €	0 €	3 171 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 677 €	4 487 €	4 486 €	4 500 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	36 670 €	37 500 €	37 224 €	37 900 €
20 - Immobilisations incorporelles	0 €	20 000 €	13 500 €	0 €
23 - Immobilisations en cours	0 €	67 700 €	0 €	97 500 €

Les dépenses d'équipement envisagées en 2025 pour un total de 97 500 € concernent le réseau de chaleur et les énergies renouvelables.